

LES ASSOCIATIONS DU X^VI^e et le NOUVEAU STATUT DE PARIS

Quelles initiatives prendre pour entrer dans le jeu des institutions prévues par la loi du 31/12/82 (JO du 1.1.83) sur le nouveau statut municipal de Paris ?

Tel était l'objet de la réunion proposée par X^VI^e DEMAÏN le mardi 25 janvier aux associations exerçant leur activité dans le 16^e arrondissement.

La liste (in fine) des associations qui s'étaient fait représenter à cette réunion prouve qu'elle répondait à un besoin et qu'elle suscitait un intérêt certain.

C'est pourquoi Jacques REMOND, membre du Conseil d'Administration et Président de la Plateforme des Comités Parisiens d'Habitants a commencé par présenter les principaux articles de cette loi et notamment son article 16 :

"Les associations participent à la vie municipale. Dans chaque arrondissement est créé un comité d'initiative et de consultation d'arrondissement.

"Celui-ci réunit les représentants des associations locales ou membre de fédérations ou confédérations nationales qui en font la demande et qui exercent leur activité dans l'arrondissement.

"Au cours d'une séance par trimestre au moins, les représentants de ces associations participent, s'ils le sollicitent, aux débats du conseil d'arrondissement avec voix consultative. Ils y exposent toute question intéressant leur domaine d'activité dans l'arrondissement et peuvent faire toute proposition à cet égard.

"Le conseil d'^{Administration} en délibère en leur présence.

"A cette fin les associations doivent notifier, au préalable au maire de l'arrondissement le ou les sujets sur lesquels elles souhaitent débattre.

"Le calendrier des débats avec les associations sus-mentionnées est défini par le conseil d'arrondissement en liaison avec le comité d'initiative et de consultation d'arrondissement. Le conseil d'arrondissement met à la disposition du comité (CICA) toute information nécessaire à la préparation de ces débats".

Ensuite Brigitte TASSIN a retracé un bref historique des actions qui ont eu pour but, dans notre arrondissement, d'apporter des améliorations à la vie

et à l'aménagement des quartiers et de constituer une force apolitique de proposition. Elle a souligné le pas qui a été franchi en 1975 par la création des commissions d'arrondissement, officialisation timide d'une participation des habitants à l'élaboration des décisions qui les concernent.

La parole a été ensuite donnée aux représentants des associations qui n'ont pu que constater que tout était à inventer concernant le futur fonctionnement de ces comités d'initiative et de consultation des associations ou CICA.

Il a donc paru nécessaire de constituer le plus tôt possible une cellule de réflexion qui propose des solutions concrètes et qui pose aux candidats des questions sur leur conception du rôle du CICA afin de préparer sa mise en place dès le 14 mars. Plusieurs associations se sont déjà inscrites. D'autres, qui n'avaient pas pu participer à la réunion, seront contactées.

Il restait à Gérard PACREAU, vice président de XVI^e DEMAIN, qui dirigeait les débats sous la présidence de Céline RICHARD, de conclure avec son optimisme dynamique et souriant. Il a souligné que les futures institutions seraient ce que nous en ferons, dans un esprit apolitique, en nous méfiant des tentatives de récupération.

Associations du XVI^e Arrondissement représentées à la réunion du 25 janvier 83.

- Protection des sites et des villes d'art
- Parents d'Elèves des établissements publics :
 - Bauches Zédé
 - Longchamp
 - Lycée Molière
 - Saint Didier
 - Chernoviz
 - Claude Bernard
- Association des Commerçants
- Section 16^e de l'Union Féminine Civique et Sociale
- XVI^e Renouveau
- Croix d'or de Paris
- Maison des jeunes et de la culture "Point du Jour"
- Enfants de Passy
- 16^e Accueil Information
- Epheta - Echange et créativité
- Comité de Liaison des Institutions Sociales (CLIS)
- Association des Paralysés de France
- Entr'aide d'Auteuil
- Association générale des Familles (AGF) du 16^e
- Guides de France

LE LOGEMENT A PARIS

Dans notre LETTRE du mois de mai 1982, nous vous avons donné le résumé d'une lettre adressée par la "Plate-Forme des Comités Parisiens d'Habitants" - dont nous sommes membres - au Maire de Paris pour lui faire part de constatations et de suggestions sur le "Logement à Paris". Voici les principaux éléments de la longue réponse reçue de la Mairie.

Le Droit de préemption n'est pas suffisamment utilisé. Réponse :

La Ville rappelle que les crédits destinés aux actions foncières s'élèvent depuis 1977 à 400 millions de francs par an, que sur 420 procédures de

préemption, 197 ont abouti. Le droit de préemption a eu un impact considérable sur les propriétaires fonciers : ceux-ci, par crainte de voir leur bien préempté, le proposent à des organismes sociaux.

La Plateforme suggérait la publication en mairie-annexe des déclarations d'intention de vente. Réponse :

Aucun texte légal ne le prévoit; cette publication risquerait de ralentir la procédure qui doit être rapide.

La Plateforme constate la méconnaissance du domaine privé de la ville : Réponse :

Le Bureau de Gestion du Domaine dispose depuis un an d'un fichier automatisé.

(XVI^e DEMAIN : s'il est normal que l'Administration municipale dispose d'un réseau informatisé de ses locaux ou terrains faisant l'objet d'une location, cela ne suffit pas à l'information des habitants; le report de toutes les propriétés sur des plans au 1/2000 accessibles dans chaque mairie d'arrondissement s'impose.

Ces mairies doivent en effet devenir des centres de documentation ouverts à tous (cartographies, POS, projets OPAH, etc..)).

La Plateforme souhaite un recensement des logements vacants. Réponse :

Ceux-ci ne sont pas vacants en permanence, il peut s'agir de logements offerts à la vente, à la location, de résidences secondaires, de "pied-à-terre"; les quelques réquisitions faites ont été décevantes, mieux vaut demander une attribution d'un logement social.

(XVI^e DEMAIN : Ne pourrait-on examiner la possibilité de suspendre le bénéfice de la loi de 1948 pour les utilisations comme résidence secondaire ou "pied-à-terre", au taux d'occupation extrêmement réduit dans l'année ?

Les réquisitions sont décevantes ... mais les demandes de logements sociaux le sont aussi ! il n'est pas rare de figurer pendant plusieurs années sur des listes de prioritaires; les services sociaux ont tous des cas tragiques à signaler dans ce domaine.)

La Plateforme souhaite un contrôle rigoureux des HLM, beaucoup sont occupées par des locataires disposant de ressources supérieures au barème. Réponse :

Des vérifications sont faites à partir d'avis d'imposition, des surloyers sont demandés. Le manque d' "Immeubles à Loyers Modérés" rend le relogement difficile.

(XVI^e DEMAIN : certains offices ne font ces vérifications que sur des locataires entrés après 1970, après 1974 dans les lieux ... prolongeant de réelles rentes de situation. Le surloyer maximum selon le nombre de personnes habitant un appartement de sept pièces, varie, pour un salaire annuel supérieur à 140.000 F, de 52 F à 210 F. Ce n'est pas suffisant. Il ne s'agit pas de reloger en ILM, ce qui accentuerait le phénomène de ghetto social que deviennent certaines HLM, mais de faire payer un juste loyer).

La Plateforme propose, pour éviter la transformation de logements très vastes en bureaux, qu'une assistance soit accordée à leurs propriétaires pour leur transformation en logements plus utilisables. Réponse :

Les textes actuels sont très dissuasifs à l'égard de ces transformations; la Ville "incite" à la réaffectation de bureaux en logement.

(XVI^e DEMAIN : en dépit des incitations de la Ville, la population des quartiers d'affaires centraux continue à diminuer et les appartements

ments à se transformer en bureaux - sans demande d'autorisation le plus souvent, il faut le reconnaître).

LE SORT D'UNE "RENOVATION DE PRESTIGE"

Depuis plusieurs mois, le dernier hôtel particulier de la place du Trocadéro, entre les avenues d'Eylau et Georges Mandel, reste dans un état d'abandon choquant après l'occupation par des squatters du chantier de rénovation.

Destructions, incendies ont ouvert à tous les vents cet immeuble jadis luxueusement habité. L'émoi des résidents voisins s'est traduit par des interventions auprès des élus; la Commission d'Arrondissement a été saisie et M. ELBEL y a préconisé l'exercice, par la ville, de son droit de préemption et d'acquisition.

L'immeuble occupe une superficie au sol voisine de 160 m² sur un terrain frappé par la loi du 2 mai 1855 d'une marge de 10 m de jardins sur l'ancienne avenue du Trocadéro.

Une première approximation des surfaces utilisables (habitat, activités, équipements collectifs selon le POS) monterait à 600 m. La vocation "collective", bureaux exclus, est suggérée par la situation exceptionnelle de l'immeuble, son emplacement, à moins de 500 m d'un monument historique, et dans son champ de visibilité ne peut souffrir aucune modification d'aspect extérieur.

Mais, est-il tout à fait exclu que l'agence responsable considère d'un oeil tranquille un délabrement progressif justifiant à terme un permis de démolir et, de dérogation en dérogation, l'érection d'une tour triangulaire dans ce site si sensible ?

COMBIEN SOMMES-NOUS ?

Les premières "données provisoires" du recensement de 1982 ramènent la population parisienne à 2.170.000 habitants, soit en chiffres arrondis une perte de 130.000 depuis 1975, ou 5,6 %.

Pour le XVI^e, ce pourcentage est de 7,6 (2.100 par an depuis 1975) notre arrondissement passant de 193.500 à 178.900.

Le taux des diminutions est très variable selon les quartiers :

5,5	pour Auteuil, de	78.800	à	74.500	hab.
6,6	" La Muette "	54.500	à	50.900	"
10,6	" Dauphine "	33.800	à	30.400	"
12,6	" Chaillot "	26.400	à	23.100	"

Ces deux quartiers suivent le sort de ceux du Centre (Gaillon -Opéra - 30 %; La Madeleine - 18 %; Champs Elysées - 17 %) où l'article 631-7 du Code de la Construction et de l'Habitation contre la conversion en bureaux des locaux d'habitation semble sorti de quelques mémoires.

Le Seizième se signale enfin par le faible pourcentage des logements

livrés en sept ans : (sur la base 1975) c'est 8,8 pour Paris; 18,5 pour le XIII^e, et 2,2 seulement dans nos quartiers.

En attendant une publication de données plus détaillées, une recherche élémentaire de tendance laisse prévoir pour le XVI^e une stabilité des 65 ans et plus vers 37.000 (dont 24.000 femmes); une baisse voisine de 5.000 de l'effectif des jeunes (0-19 ans), et de neuf milliers dans les tranches "actives" de 20 à 64 ans.

L' EXPO

Le 20 janvier 1983, M. BORDAZ, Président la Mission d'Etudes et de Préfiguration de l'exposition 1989, recevait la Plateforme, Simone PAREZ participait à cette réunion au cours de laquelle elle a pu recueillir quelques informations.

La surface occupée représentera 131 hectares (63 ha pour le secteur ouest). A la hauteur du pont de Tolbiac, un pont habité reliera les 12 et 13^e arrondissement; long de 700 m, large de 90 m, haut de 30 m, il créera un grand espace de 6 hectares où seront construits des logements, des salles d'exposition (musées de l'Affiche, de la Révolution, de la Publicité), des commerces qui subsisteront après l'exposition. Subsistera aussi une grande place qui sera créée à l'emplacement du parc Sernam à Austerlitz.

A Bercy : des engagements ont été pris : les arbres, le parcellaire seront intégralement conservés. On doit y installer des pavillons temporaires de l'industrie, des jeux, des attractions pour les jeunes.

A Tolbiac : des pavillons thématiques

Sur les terrains Citroën et la plaine d'Issy : une couronne de pavillons nationaux, provisoires autour d'un parc prévu qui sera créé et conservé. L'Etat s'est engagé à construire des logements, un hôpital déjà prévus par la "ZAC Citroën".

De la statue de la Liberté, un cheminement piétonnier accédera à un embarcadère sur la plateforme flottante (temporaire) entre le quai du 15^e et l'Ile aux Cygnes. De cet embarcadère, une flotte de 25 coches d'eau et des hydro-glisseurs reliera les deux pôles de l'expo.

Des transports périphériques par la petite ceinture (type Aramis) gratuits et fréquents, toutes les 10 minutes, transporteront 20.000 personnes à l'heure.

La traversée du périphérique, l'entrée à Paris, le stationnement, la circulation posent encore des problèmes qui sont étudiés par la Commission Bordaz et les services intéressés. Déjà, l'on peut retenir que 120 ha de parcs de stationnement offrant 50.000 places sont prévus aux portes de Paris.

L'hébergement semble résolu par la transformation, le temps de l'exposition, de l'hôpital, des logements en hôtels temporaires.

N'oublions pas que l'on prévoit 50 à 70 millions de visiteurs, qu'ils arriveront par voie aérienne 15 %, par trains rapides 35 %, par voie aérienne 50 %, que d'autres manifestations auront lieu dans le même temps en pro-

vince (Lyon, St Nazaire, Arras, Bordeaux).

Tout cela ne sera pas sans retombées favorables dans beaucoup de domaines.

vous PS

DU CHANGEMENT

A la Mairie Annexe du 16^e, l'antenne des services municipaux (identité, passeport, cartes grises) disposait naguère d'un distributeur de numéros. Il supprimait toute "resquille" et permettait aux personnes en attente de patienter dans neuf confortables sièges. Mais nous vivons le changement, d'où maintenant cette pancarte : "Pour améliorer la rapidité de vos formalités, nous vous demandons de bien vouloir faire une file d'attente à partir de ce poteau, attendez votre appel "Personne suivante" et vérifiez sur le mur, derrière vous, s'il ne vous manque rien".

N'est-ce pas, au moins provisoirement, un certain manque de sollicitude pour les "administrés" ?

LE MAIRE DE PARIS QUESTIONNE LES ASSOCIATIONS

M. F. SERRAND, ancien Président de la Plateforme, a été chargé par le Maire de Paris, de lui remettre un rapport concernant les moyens à mettre en oeuvre, dans le nouveau statut de Paris, pour développer la participation des habitants et des associations à la vie de la cité et de leur quartier.

C'est un thème qui nous préoccupe depuis longtemps. Mais, sans doute, aurions-nous préféré que cette enquête eût été faite plus tôt, et dans un climat plus neutre que celui d'une campagne électorale.

M. SERRAND a accepté et demandé une totale liberté de conception et de formulation du rapport, l'accès aux informations que peut détenir la ville et qui seraient utiles au rapporteur et la publicité de ce rapport et de son utilisation.

Le Maire de Paris a accepté sans aucune réserve et s'est engagé à faire connaître, au vu du rapport et après le temps d'examen nécessaire, les idées et propositions qu'il en retiendra pour les intégrer à son programme d'action.

M. SERRAND attend donc, avant le 21.2.83, les représentants d'associations qui voudront lui exprimer des propositions de nature à répondre aux besoins de développement de la vie associative à Paris et de l'intervention des habitants au niveau de la vie locale et de la Cité.

P.S.- Rien n'est prévu sur les quais de notre arrondissement. Aussi, pensons-nous que l'on pourrait dès maintenant s'intéresser activement à notre proposition d'aménagement du quai DEBILLY présentée à la Commission d'Arrondissement et approuvée par celle-ci.

Il sera les mardi, mercredi et jeudi, au CIAH 98 rue Rambuteau,
236 53 82

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

"L'Association de sauvegarde de la rue Mallet-Stevens" a tenu son assemblée générale le 2 juin.

Son président, M. Claude PIEPLU a rappelé quatre ans d'efforts pour le classement de l'ensemble, déjà assuré, selon l'Administration, par l'inscription de certains immeubles à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

L'association sera d'ailleurs informée de toute demande de permis de construire ou démolir.

L'assemblée a reconduit pour un an le Conseil d'Administration et son président, M. Claude Pieplu, 4 rue Mallet-Stevens, Trésorier, M. MAZOUX, 5 rue Mallet-Stevens.

Le Comité d'Information et de Liaison Riverains des abords de la Maison de la Radio, nous communique :

Les projets d'aménagement de la ZAC GROS BOULAINVILLIERS sont entrés dans leur phase de réalisation.

L'enquête publique s'est terminée par une "déclaration d'utilité publique" en date du 19.11.81. L'enquête parcellaire s'est terminée le 27.11.82.

Les procédures d'expropriation se déclenchent et les travaux préliminaires semblent devoir effectivement commencer à la rentrée prochaine.

Le Comité, après avoir rappelé son action passée, estime qu'il peut encore jouer un rôle,

- en continuant à recueillir toute information sur le déroulement de l'opération,
- en permettant aux futurs expropriés d'exprimer leur avis,
- en conseillant les intéressés pour la défense de leurs intérêts

Le CLIS et les rencontres culturelles du 16^e :

Nous sommes heureux de vous informer que la Mairie Annexe du 16^e arrondissement, et le Bureau d'Aide Sociale de la Ville de Paris, nous donnent la possibilité d'organiser une troisième série de conférences à partir du 15 février 1983 sur les thèmes suivants :

HISTOIRE : Relations Internationales au 20^e siècle

HISTOIRE DE L'ART : Egypte et Mésopotamie (Les civilisations du Proche Orient)

LITTERATURE : La Roman et ses Techniques

PEINTURE : Quelques Grands Moments de la Peinture Européenne (17^e et 18^e siècles)

ECONOMIE : S'initier à l'Economie pour mieux comprendre notre temps.

La participation aux frais (comprenant l'adhésion au C.L.I.S.) est fixée à 60 F pour une série de 4 conférences ou 120 F pour 8 conférences. Les bénéficiaires de la carte Emeraude seront admis gratuitement.

Tous renseignements complémentaires vous seront donnés au CLIS, Mairie Annexe du XVI^e - 504 02 86.

-:-:-:-:-